

**DECISION MODIFICATIVE N° 2024-244 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY  
D'ADMISSION DU CONCOURS DR2 – 2024**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-226 en date du 27 mai 2024, fixant la composition du jury d'admission DR2, pour l'année 2024,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de directeurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe présidé par Isabelle Chrisment, représentant le Président-directeur général d'Inria est modifié comme suit :

**Article 2 :** Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

ALLIEZ Pierre  
BERGMANN Michel  
BROTCORNE Luce  
PERRIER Valérie

**Article 3 :** Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

BARAKAT Chadi  
CINQUEMANI Eugenio  
CONGEDO Pietro  
DOUMIC Marie

Fait à Rocquencourt, le 3 juin 2024  
Le Président-directeur général d'Inria



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Inria*

Bruno Sportisse

Domaine de Voluceau - Roquencourt B.P. 105  
78153 Le Chesnay Cedex France  
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11  
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

[www.inria.fr](http://www.inria.fr)